

a/a p. B. 73. Cha. O M/HES

Dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme.
Visite d'une délégation chinoise en Suisse.

fière du
 (Wocheuntelex)
 du 7.12.92

Le dialogue entamé l'année passée avec Beijing sur la question des droits de l'homme (visite d'une délégation d'experts suisses en Chine et au Tibet) s'est poursuivi cette année en Suisse. A l'invitation de notre Département, une délégation du Ministère chinois de la justice s'est ainsi rendue dans notre pays à fin novembre (23. - 27.11.92).

L'objectif principal de cette visite était de montrer comment fonctionne notre système de protection des droits de l'homme sur le plan interne et international. A cet effet, la DDIP (Section des droits de l'homme) a pu compter sur le précieux concours de professeurs d'université, de représentants du DFJP (OFJ, OFP, OFE, MPC), du Tribunal fédéral, du Tribunal cantonal et du barreau bernois, ainsi que de quatre établissements pénitentiaires (Bellechasse, Lenzburg, Champ-Dollon, St. Johannsen), du CICR et d'ONG de défense des droits de l'homme. En cinq jours d'un programme serré, nous avons pu présenter le régime constitutionnel de notre Etat fédéral qui, fondé sur la démocratie semi directe et la séparation des pouvoirs, est limité par les droits individuels du citoyen. L'accent a été mis sur la protection des droits de l'homme et tout particulièrement sur celle des personnes privées de liberté, ceci au niveau cantonal, fédéral et international: les sanctions en droit pénal et la justice des mineurs; le déroulement d'un procès équitable et public devant un tribunal indépendant et impartial établi par la loi; l'exécution des peines et le système pénitentiaire; l'indépendance et la responsabilité des services médicaux d'établissements pénitentiaires face à l'autorité politique et administrative en matière de protection contre la torture et les mauvais traitements; le système des visites de détenus du CICR etc.

Le dialogue avec la délégation de Beijing a été d'une rare intensité: ses quatre représentants ont posé un nombre impressionnant de questions souvent très pertinentes, en particulier sur les divers aspects de la protection des droits de l'homme en Suisse et au niveau international. Comme nous l'avions déjà ressenti à Beijing en décembre 1991, le Ministère de la justice, qui ne passe pas précisément pour être réformateur - bien au contraire, d'où notre demande de l'avoir pour interlocuteur - cherche visiblement à l'extérieur des solutions pour renforcer la "légalité socialiste", dans le but de réduire les excès quotidiens du régime et d'éviter ainsi une grave crise intérieure. Il s'agit donc pour la Suisse et les autres Etats occidentaux (Australie, USA, Grande-Bretagne, France, Belgique, Autriche etc) qui mènent un dialogue semblable de le poursuivre. L'objectif visé est de



contribuer graduellement et concrètement à l'émergence d'un régime attachant plus d'importance à la prééminence du droit et, par là, d'aboutir à un meilleur respect des droits civils et politiques, le but ultime étant de faire éclore progressivement une société plus juste et plus libre en Chine. C'est dans cette perspective que nous sommes disposés à envisager favorablement l'envoi, l'année prochaine, d'une seconde délégation suisse en Chine et au Tibet.